

# **ECOS-Sud**

*(France - Argentine)*

## **APPEL A PROJETS ECOS SUD-ARGENTINE 2022**

### **Présentation du programme ECOS Sud Argentine**

Le programme ECOS-Sud entre l'Argentine et la France a contribué avec succès, au cours des 25 dernières années, aux échanges académiques, à la production scientifique et à la formation de jeunes chercheurs. Il est financé par le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) et le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), pour la partie française, et par le Ministère chargé de la science, Technologie et innovation (MinCyt) et le Conseil national de la recherche scientifique et technique (CONICET), pour la partie argentine.

L'objectif du programme est de favoriser l'initiation ou le développement de coopérations scientifiques et de relations entre centres de recherche et universités des deux pays, par le soutien de projets de recherche communs d'excellence, pour une durée de 3 ans. Le financement couvre la mobilité des chercheurs, en donnant la priorité à la formation au niveau doctoral et post-doctoral.

Les projets visant à développer des approches pluridisciplinaires sont encouragés, favorisant l'émergence de nouvelles collaborations franco-argentines (thématiques et institutionnelles) et la participation de jeunes chercheurs comme bénéficiaires des projets.

ECOS-Sud permet également la présentation de projets bipartites ou tripartites impliquant une coopération franco-argentine avec d'autres pays du groupe (Chili, Uruguay).

### **Recomendations générales**

**L'appel à projets est ouvert jusqu'au 15 mai 2022.**

Les présentations faites en Argentine et en France doivent être identiques pour assurer l'évaluation d'un dossier de candidature équivalent par les deux Comités Scientifiques. Les projets peuvent être présentés en espagnol pour l'Argentine et en français ou en anglais pour la France. En cas d'utilisation de l'espagnol et du français, les groupes doivent déclarer qu'une version est la traduction littérale de l'autre.

**Appel à projets 2022 : L'appel à projets est ouvert dans les 5 champs disciplinaires traditionnels du Programme ECOS : Sciences de la vie; Sciences de la Santé, Sciences de l'univers. Sciences Exactes, Sciences Humaines et Sociales.**

### **Information sur ECOS+ Argentine**

Les projets ECOS-Mincyt peuvent être renforcés par l'instrument ECOS+.

# **ECOS-Sud**

*(France - Argentine)*

Les projets ECOS+ visent à renforcer la production scientifique conjointe sur des thématiques prioritaires pour l'Argentine et la France à travers des échanges (voyages et séjours) de jeunes chercheurs.

Pour cela, les partenaires argentins et français ont mis en place depuis 2018, au bénéfice des projets ECOS en cours d'exécution, un mécanisme de soutien à des mobilités de 2 à 6 mois, destinées à des post doctorants ou jeunes chercheurs, salariés par ailleurs.

Le mécanisme, nommé ECOS+, poursuit 3 objectifs :

- 1/ Assurer conjointement l'encadrement d'un plus grand nombre de jeunes chercheurs,
- 2/ Renouveler le vivier de futurs porteurs de projets entre équipes argentines et françaises,
- 3/ Renforcer la production scientifique des projets ECOS.

Le mécanisme proposé est une aide financière à la mobilité pour le séjour d'un post-doctorant par projet, en France ou en Argentine

Sous réserve de la réaffectation des financements, le prochain appel à projets sera lancé courant 2023.

## **INFORMATIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT L'APPEL À PROJETS ECOS-MinCyT 2022 DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE FRANCE-ARGENTINE** **(Date de clôture : 15 mai 2022)**

### **1. Type de projets concernés**

Il n'y aura pas de restriction de domaine/thème dans cet appel. Il est précisé que la collaboration est basée sur un projet scientifique commun entre les laboratoires/centres français et argentins.

Une attention particulière sera réservée aux projets qui :

- Favorisent la structuration de nouvelles collaborations de recherche et la mise en réseau des équipes de recherche.
- Impliquent des partenariats socio-économiques
- Encouragent l'innovation et le transfert des connaissances et des compétences au bénéfice des deux pays ;

Toute publication, sur quelque support que ce soit (papier, poster, film, vidéo, etc.) y compris les résumés générés lors d'une conférence ou d'un congrès, doit impérativement mentionner qu'elle fait partie du programme ECOS Sud - MinCyT, financé par le Ministère de l'Europe des Affaires Étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) du côté français et par le Ministerio de Ciencia, Tecnología e Innovación (MinCyT) du côté argentin. Le logo du programme doit être utilisé.

Les candidats ayant présenté des projets tripartites incluant une équipe chilienne et/ou uruguayenne pourront être évalués, à condition qu'ils soient également

# ECOS-Sud

(France - Argentine)

présentés dans le cadre de l'appel à projet ECOS-Sud correspondant (voir dans étape 11 de la soumission du projet). Un projet tripartite ne peut être accepté que s'il est approuvé par les commissions mixtes des différents pays intéressés. Toutefois, les équipes de recherche peuvent présenter le même thème dans l'appel à projet tripartite et dans un projet bilatéral, étant entendu qu'un seul des deux projets pourra être retenu au plus.

## 2. Conditions d'éligibilité des équipes

### POUR L'ÉQUIPE FRANÇAISE

- Le responsable français du projet doit être un chercheur actif qui développe ses activités au sein d'un laboratoire reconnu (évalué par le HCERES). Un jeune chercheur non titulaire de l'HDR peut toutefois diriger le projet, à condition qu'au moins un membre de l'équipe française, titulaire de l'HDR, soit impliqué dans l'encadrement des doctorants.
- Un chercheur ne peut présenter qu'un seul projet par appel.
- Si plusieurs laboratoires français sont impliqués, ils désignent en concertation un seul responsable scientifique.
- C'est l'établissement de rattachement du responsable qui soumet le dossier au Comité ECOS-Sud-Mincyt.
- Pour chaque projet, les deux équipes doivent être constituées de deux chercheurs ou enseignants-chercheurs permanents ; un post-doctorant n'est en aucun cas considéré comme un membre stable
- Chaque équipe doit comprendre au minimum un doctorant. En l'absence de doctorant identifié au moment du dépôt de la candidature ECOS Sud - MINCYT, le financement disponible ou prévu pour l'attribution d'une bourse doctorale doit être indiqué. A noter que ledit doctorant doit avoir été sélectionné ou un financement disponible avant le début du projet (1er janvier 2023). S'il n'y a pas de doctorant actif ou de financement disponible au moment du début du financement ECOS Sud-MINCyT, la décision de financement sera révoquée. Ces informations doivent être communiquées avant le 1er novembre 2022.
- Les CV courts (2 pages) des participants seniors, des post-doctorants et des doctorants (s'ils faisaient déjà partie du projet au moment de la soumission) doivent être inclus.
- Les chercheurs qui font partie d'un projet ECOS en cours, que ce soit en tant que membre responsable ou collaborateur, ne peuvent pas être membres de l'équipe de travail d'un nouveau projet.
- Le programme ECOS-Sud fonde également sa décision sur l'évaluation du financement apporté par l'équipe de travail. Pour cette raison, le soutien financier pertinent à la réalisation du projet doit être explicitement détaillé (financement récurrent : UMR, EA, etc ; ou obtenu dans le cadre d'un appel : ANR, BQR, CNRS, INSERM, Fondation, Européen, etc.). Le manque de financement pour garantir l'exécution du projet est un critère de non-éligibilité, sauf pour les projets en SHS.
- Le renouvellement d'un projet en cours ou déjà financé n'est pas possible. Les projets qui ont déjà reçu un financement de ce programme ne seront pas

# ECOS-Sud

(France - Argentine)

éligibles pour une nouvelle demande immédiatement après leur achèvement. La durée minimale avant une nouvelle présentation est d'un an.

- Pour les équipes de travail ayant reçu un financement préalable d'ECOS-Sud-Argentine, la sélection éventuelle d'un nouveau projet sera soumise à l'approbation préalable du rapport scientifique final du projet précédemment financé. Si l'évaluation dudit rapport est négative, les équipes de travail ne pourront se présenter à un nouvel appel tant qu'elles n'auront pas présenté un nouveau rapport comportant au minimum un article co-signé par des membres des deux équipes partenaires et accepté pour publication dans une revue indexée ou équivalente pour les SHS (ex. actes de grands colloques et actes de Congrès, uniquement dans le cas de SHS). La liste des auteurs dudit article doit inclure les responsables du projet et les membres de leurs équipes, et doit mentionner le financement du programme ECOS-Sud sous la forme suivante : « *cette publication fait partie d'un projet ECOS-Sud cofinancé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) pour la partie française et le Ministère de la Science, de la Technologie et de l'Innovation (MINCYT) pour la partie argentine* »

## POUR L'ÉQUIPE ARGENTINE

- Le responsable argentin du projet doit obligatoirement être un chercheur actif qui développe ses activités au sein d'un laboratoire/centre appartenant au système scientifique et technologique argentin.
- Si plusieurs laboratoires/centres argentins font partie de l'équipe de travail, ils doivent désigner ensemble un seul responsable scientifique.
- C'est l'établissement d'accueil du responsable de projet qui présente le projet au MINCYT.
- Chaque équipe de recherche doit compter au minimum deux chercheurs permanents. De même, l'agrément des équipes est conditionné à la présence parmi leurs membres d'étudiants de troisième cycle, doctorants et/ou post-doctorants.
- Les CV courts (2 pages) des participants seniors, des post-doctorants et des doctorants doivent être inclus.
- Les chercheurs bénéficiaires d'un financement Ecos Sud en cours, que ce soit en tant que membre responsable ou collaborateur, ne peuvent pas être membres de l'équipe de travail d'un nouveau projet.
- Le renouvellement d'un projet en cours ou déjà financé n'est pas possible. Les projets qui ont déjà reçu un financement de ce programme ne seront pas éligibles pour une nouvelle demande immédiatement après leur achèvement. La durée minimale avant une nouvelle présentation est d'un an.
- Le responsable argentin d'un projet (directeur/rice) doit être en mesure de diriger son groupe de recherche.

# ECOS-Sud

(France - Argentine)

- Chaque responsable doit remettre les formulaires dûment remplis au bureau de coordination de la coopération de son pays.
- La présentation doit être simultanée et identique dans les deux pays. En l'absence de présentation dans les deux parties la candidature sera considérée comme "hors concours". Les présentations doivent coïncider dans tous leurs termes quant à leur contenu dans les deux parties (Argentine et France). Si les présentations sont différentes, elles seront considérées comme irrecevables.
- Pour les équipes de travail ayant reçu un financement antérieur d'ECOS-Sud-Argentine, la sélection éventuelle d'un nouveau projet sera soumise à l'approbation préalable du rapport scientifique final du projet précédemment financé. Si l'évaluation dudit rapport est négative, les équipes de travail ne pourront se présenter à un nouvel appel tant qu'elles n'auront pas présenté un nouveau rapport comportant au minimum un article co-signé par des membres des deux équipes partenaires et accepté pour publication dans une revue indexée ou équivalente pour les SHS. (ex. actes de grands colloques et actes de Congrès, uniquement dans le cas de SHS). La liste des auteurs dudit article doit inclure les responsables du projet et les membres de leurs équipes, et doit mentionner le financement du programme ECOS-Sud sous la forme suivante : « *cette publication fait partie d'un projet ECOS-Sud cofinancé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) pour la partie française et le Ministère de la Science, de la Technologie et de l'Innovation ((MINCYT) pour la partie argentine.* »
- Seuls les chercheurs habilités à postuler à un outil PICT de l'Agence R&D seront éligibles pour postuler à l'Appel ECOS Sud.

### 3. Critères d'évaluation des projets

La sélection est réalisée sur la base de l'excellence du projet et des équipes, indépendamment du champ disciplinaire. Le programme encourage les projets soumis par de jeunes chercheurs ou correspondant aux priorités scientifiques de la coopération franco-argentine.

Les critères d'évaluation des projets sont :

- La pertinence du projet, évaluée en fonction de la thématique et de la qualité scientifique du projet et des équipes de travail ; pour la thématique, les outils d'analyse spécifiques seront pris en compte ainsi que les sujets de recherche auxquels ils sont censés contribuer.
- La participation active de jeunes chercheurs, notamment doctorants (ce qui est obligatoire pour l'équipe française) ou post-doctorants (dans le cas de l'équipe argentine) ;
- La valeur ajoutée de la coopération pour les deux laboratoires/centres, la complémentarité et l'équilibre de participation entre les équipes françaises et étrangères ;
- La qualité du plan de travail prévu pour les 3 ans de collaboration, accompagné d'une justification claire du budget demandé à ECOS pour la première année ;

# ECOS-Sud

(France - Argentine)

- L'impact du plan de travail sur la formation des doctorants, les objectifs et les détails pertinents du plan de travail prévu pour leurs séjours dans les laboratoires et centres d'accueil.
- Les CV courts (2 pages) des chercheurs confirmés, des post-doctorants (le cas échéant) et des doctorants (si ceux-ci étaient déjà identifiés au moment de la soumission).
- Les résultats scientifiques et/ou industriels attendus (co-publications, brevets)
- Les perspectives de développement et de maintien à long terme des partenariats établis.
- Le degré de consolidation de la collaboration. Les collaborations nouvelles ou émergentes seront priorisées.

## 4. Comité de sélection

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties par des experts anonymes désignés par les comités ECOS-Sud en France et MinCyT en Argentine. Les instances des deux pays se réunissent ensuite au sein du comité binational, pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Le Comité français demande aux responsables de projets de **suggérer 5 experts scientifiques n'ayant pas de conflits d'intérêts pour l'examen de leur projet.**

## 5. Modalités de fonctionnement et de suivi des projets (FRANCE)

Le financement des projets durera 3 ans et il ne sera pas renouvelable.

Le financement français soutiendra :

- Les séjours des chercheurs confirmés auront une durée maximale de 14 jours (ECOS-Sud assure les frais de transport aller-retour et per diem selon la réglementation française en vigueur) ;
- Les séjours des doctorants et/ou post-doctorants auront une durée maximale de 30 jours, pouvant exceptionnellement être prolongée si la demande est justifiée et si la situation budgétaire le permet (ECOS-Sud assure les frais de transport aller-retour et per diem selon la réglementation en vigueur pour la France) ;

- En règle générale, au vu du budget disponible, un maximum d'une mission sénior et un stage formation est possible chaque année.

Les autres financements dédiés au projet relèvent des établissements et des agences ayant cette vocation.

Les moyens attribués à chaque action sont notifiés au début de chacune des trois années du projet. En ce qui concerne les moyens attribués par ECOS-Sud, tout moyen non utilisé l'année en cours ne sera pas reportable l'année suivante.

## Modalités de fonctionnement et de suivi des projets (ARGENTINE)

Le financement des projets durera 3 ans et il ne sera pas renouvelable.

Le financement argentin soutiendra :

# ECOS-Sud

(France - Argentine)

- Les séjours pour chercheurs confirmés qui auront une durée maximale de 14 jours. Le MINCyT accorde une subvention pour le coût du transport aller-retour pour les Argentins et un perdiem ;
- Les séjours pour doctorants et/ou postdoctorants qui auront une durée maximale de 30 jours. Le MINCyT accorde une subvention pour le coût du transport aller-retour pour les Argentins et perdiem selon la réglementation en vigueur.
- En règle générale, compte tenu du budget disponible, il est prévu de financer au maximum un séjour de chercheurs seniors et un séjour d'étudiants/stagiaires en formation par an.
- En règle générale et sauf décision contraire des Agences de financement, chaque partie finance ses ressortissants à partir de 2022.

## 6. Propriété intellectuelle

Il appartient aux chercheurs français, notamment aux responsables de projets, de prendre toutes dispositions utiles afin d'assurer la protection efficace et la répartition correcte de la propriété intellectuelle issue de la réalisation des projets conjoints.

Les porteurs de projets sont invités à lire attentivement la note ci-dessous intitulée « **Guide de bonnes pratiques** » portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Les projets soumis à cet AAP peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Pour plus d'information sur ce dispositif : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html>

## 7. Modalités pratiques de soumission d'un projet

Le **calendrier 2022** prévu est le suivant :

- **Date limite de réception des projets : 15 mai 2022** / date limite de réception des documents d'aval institutionnel : 31 mai 2022
- **Réunion conjointe des comités ECOS-Sud et MinCyT** : novembre/décembre 2022
- **Notification des décisions** : décembre 2022 / janvier 2023
- **Début des projets** : 1er trimestre 2023

## 8. Contacts pour le programme

**Pour la partie française :**

**Secrétariat ECOS Sud : Nadia DA SILVA** [Ecos.Sud@univ-paris13.fr](mailto:Ecos.Sud@univ-paris13.fr)

**Président du comité scientifique français : Dr. Frédéric JAISSER**

**Pour la partie argentine :**

**Secrétariat ECOS Sud Argentine MINCyT :**

# **ECOS-Sud**

*(France - Argentine)*

**Informations :** [convocatoriasinternacionales@mincyt.gob.ar](mailto:convocatoriasinternacionales@mincyt.gob.ar)

**Responsable du Programme au MINCyT :** **Diego Galeano**  
[dgaleano@mincyt.gob.ar](mailto:dgaleano@mincyt.gob.ar)

**Présidente du comité scientifique argentin :** **Dr. Vanesa Gottifredi**